

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-028

**DESIGNATION DU
SECRETAIRE DE SEANCE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

Séageaient à l'assemblée,

NOMBRE DE DELEGUES

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

en exercice : 48

présents : 37

votants : 46

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur HUBON Didier (Thiers sur Thève)
* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHIER Jérôme (Senlis)
* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
* Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
* Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 11 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2121-15 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT**, Jean-Jacques CARRARA, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 20 AVR. 2017
et de l'affichage le : 20 AVR. 2017

Le Président,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 20 AVR. 2017

Le Président,

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le **20 AVR. 2017**
ID : 060-200066975-20170329-DELA2017CC04028-DE

Jérôme BASCHER.



Jérôme BASCHER